

2- Servitudes d’Utilité Publique

VOIR PLAN JOINT

Direction
Départementale
des Territoires
de Meurthe-et-Moselle

Liste des servitudes d'utilité publique

HUSSIGNY-GODBRANGE

Document conforme à celui annexé à l'arrêté
municipal du
portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Description	Code SUP	Gestionnaires
Dérivation des captages 1902 et 1942 de la ligne de regards de la Moulaine	AS1 – Protection des eaux potables	Agence Régionale de Santé
Dérivation des eaux des 10 sources Lasauvage	AS1 – Protection des eaux potables	Agence Régionale de Santé
Dérivation des eaux du puits de Hussigny-Godbrange	AS1 – Protection des eaux potables	Agence Régionale de Santé
Ligne RTE 63 KV Moulaine – Piquage Aubrives	I4 – Ligne électrique	RTE
Ligne RTE 225 KV Moulaine / Sotel	I4 – Ligne électrique	RTE
Cimetières de Hussigny-Godbrange	INT1 – Cimetière	Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Plan de Prévention des Risques Miniers (P.P.R.M.)	PM1 – PPR naturel et risques miniers	DDT 54-PR
Centre d'enfouissement technique Véolia	PM2 – Installations classées	DREAL-DIREN Green Park Technopôle
Station de Saulnes - Les Carrières	PT1 – Protection perturbation électromagnétique	SZSIC de Metz
Station de Hussigny-Godbrange - Rue des Jardins	PT1 – Protection perturbation électromagnétique	SZSIC de Metz
Liaison hertzienne Hussigny Godbrange / Villerupt	PT2 – Protection contre les obstacles	TDF

Informations à reporter sur le plan des servitudes

Forêt domaniale de Selomont	Forêt relevant du forestier	ONF54
Forêt domaniale de Selomont	Forêt relevant du régime forestier	ONF54
Forêt domaniale de Villers-la-Montagne	Forêt relevant du régime forestier	ONF54
Forêt communale de Hussigny-Godbrange	Forêt relevant du régime forestier	ONF54

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Commune de
HUSSIGNY-GODBRANGE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
Porter à Connaissance

P.A.C.

Juillet 2015

Toutes vos correspondances sont à adresser à :
DDT de Meurthe-et-Moselle
Case officielle n° 60925
54035 Nancy cedex

Localisation du service :
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Département de Meurthe-et-Moselle
Bureau de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Echelle : 1 : 10 000

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires
dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet
au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1:10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions
ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.

Légende :

AS1 - Données Agence Régionale de Santé - 2014

- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (point de captage)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre rapproché)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre éloigné)

4 - Données RTE - 2014

- ↔ I4 - Ligne électrique

Int1 - Cimetière

- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

PM1 - Données DDT 54 - 2014

- PM1 - PPR naturel et risques miniers

PM2 - Données DREAR Lorraine - 2012

- PM2 - Installations classées - Sécurité et salubrité publique (site)
- PM2 - Installations classées - Sécurité et salubrité publique

PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (antenne)

- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)

Pour information :

- Forêts relevant du régime forestier

